

Question déposée par le député :
Mme Anne-Marie von Arx-Vernon

Date de dépôt: 29 novembre 2007

Question écrite

Le « Portage Salarial à Genève »

Un outil pour dynamiser l'économie du canton et lutter contre le chômage.

Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'utiliser cet outil dans la lutte contre le chômage ?

Le Portage Salarial est un instrument original qui fait actuellement ses preuves chez nos voisins français dans le cadre du développement de l'emploi et la lutte contre le chômage. Rappelons pour mémoire qu'on entend communément par « portage salarial » une organisation par laquelle un professionnel autonome (consultant, formateur, prestataire, artiste,...) confie à une société tierce agréée (la société de portage), la facturation, la gestion administrative, le contrôle et le coaching des missions et prestations qu'il effectue auprès d'entreprise, administrations, entités diverses, particuliers.

Le prestataire, qui trouve et exerce lui-même ses missions, est affilié et salarié de l'entreprise de portage. Cette dernière contracte officiellement avec les clients du prestataire et verse à ce dernier sous forme de salaire le prix de la prestation sous déduction d'une commission (généralement entre 10 et 12 %), au titre des charges sociales, assurances, contrôle du travail effectué et coaching prises en charge par la société de portage. Ce concept se distingue clairement du travail temporaire, car c'est le prestataire qui est responsable de trouver ses clients et d'effectuer le travail promis, seul ou en équipe. De plus amples informations sur le portage salarial en France sont disponibles sur le site internet du Syndicat National des Entreprises de Portage Salarial (SNEPS), www.portagesalarial.org.

Novateur, ce concept, s'il était introduit à Genève dans les limites du droit applicable pourrait être un complément efficace pour combattre le chômage. Il pourrait également être une solution, aux fins de dynamiser l'économie du

canton, pour tous ceux, entrepreneurs, qui auraient une clientèle propre mais pour qui le statut d'indépendant est prématuré ou peu envisageable en raison de leur âge ou du temps à consacrer. Enfin les 60'000 PME suisses qui cherchent des repreneurs d'ici 2010, dont un certain nombre à Genève, pourraient trouver dans le portage salarial une solution de transition.